La Question du 20eme Siecle.

Les discussions nombreuses que nous entendons chaque jour sur la question de savoir si le siècle commence avec le 1er jour de 1900 ou le 1er de 1901, nous incitent à donner l'article suivant qui règlera la question.

Cette éternelle question est pourtant assez simple.

Une dizaine se compose de dix unités. Le nombre dix fait partie de la dizaine.

Une centaine se compose de cent unités. Le nombre cent fait partie de la centaine.

Or, il n'y a pas eu d'an 0 dans l'ère Chrétienne. L'an premier de cette ère c'est l'an 1.

Lorsque Jesus Christ vint au monde, personne ne s'est douté de l'importance de sa venue, ni de la place que la religion qu'il allait fonder prendrait dans l'histoire politique des nations. L'année de sa naissance passa inaperçue des Romains comme des Juifs, et même le premier siècle du christianisme, et le second, et le troisième, et le quatrième, et le cinquième ne prirent pas place au calendrier. Ce n'est qu'en l'an 532 qu'une ère chrétienne fut proposée par un moine de l'église romaine, né en Scythie nommé Denys, et que sa petite taille avait fait surnommer Denys le Petit: "Dionisius exiguus."

C'est lui qui a constitué l'ère chrétienne, au sixième siècle seulement, comme on voit. Il supposa que Jésus était né le 25 décembre de l'an de Rome 753 L'année 754 de la fondation de Rome devint la première de l'ère chrétienne. Cette première année, même dans les idées de Denys, n'était donc pas celle de la naissance de Jésus: son commencement était postérieur de sept jours à cette naissance.

Dans cette recherche de confrontation historique, le moine Denys commit une erreur de quatre ans, facile à constater, la date de la mort d'Hérode étant exactement connue. Le Christ est né en l'an 749 de Rome et non en l'an 753, et est mort à trente-six ans et non à trente-trois. Toute l'ère chrétienne est de quatre ans trop jeune. Mais il serait assurément incommode de la changer.

Quoique cette erreur de confrontation soit connue depuis plusieurs siècles (on en parle déjà dans les dissertations citées plus haut), on a conservé l'ère chrétienne telle qu'elle a été proposée par Denys le Petit. Il suffit de s'entendre. C'est là, évidemment, une affaire de convention. Mais, quelle que soit la date adoptée pour le commencement de l'ère chrétienne il n'y a pas eu d'an 0. Donc, l'an premier est bien l'an 1 et l'an dixième est bien l'an 10, et la centième année du premier siècle est bien l'an 100.

Le problème, ainsi posé, ne peut pas laisser l'ombre d'un doute dans l'esprit du lecteur. Il n'y a rien de plus simple au monde.

Lorsque la révolution française créa un calendrier nouveau, elle agit de la même façon, n'imagina pas d'an 0 et appela sa première année l'an 1.

Ce qui parait tromper certains esprits—probablement superficiels, au moins en ce qui concerne la chronologie—c'est le changement des deux premiers chiffres, des chiffres séculaires, des nombres 1799 à 1800, 1899 à 1900, etc. On passe, en ces millésimes 99 de 17 à 18, de 18 à 19. C'est vrai. Mais il n'y a pas là d'autre différence que celle qui nous fait passer du nombre 9 au nombre 10, du nombre 99 au nombre 100, c'est-à-dire au complément de la dizaine et de la centaine dans le système décimal. Une dizaine va de 1 à 10, une centaine de 1 à 100.

On a bien aussi varié dans la date du commencement de l'année: on a placé le commencement tantôt au 1er janvier, tantôt au 25 décembre, ce qui était chrétiennement plus logique; tantôt à l'annonciation de l'ange, fixée logiquement par l'Eglise à neuf mois de distance, au 25 mars; tantôt à Pâques, la fête de la résurrection et du printemps. On a, d'autre part, raccourci l'année de dix jours en l'an 1582, pour mettre d'accord le calendrier avec l'astronomie. Mais tout cela n'empêche pas que le dernier jour de l'année 1900 ne soit le dernier du dix-neuvième siècle et que le 1er janvier 1901 ne soit le premier jour du vingtième siécle.

Camille Flammarion.

La France a St. Domingue

L'escadre de l'Aatlantique a reçu ordre du gouvernement français de se rendre sans tarder à St. Domingue, Martinique. Cet ordre menaçant est probablement en rapport avec certaine demande d'indemnité faite à la République, au sujet d'un citoyen français lésé dans ses intérêts.

Cette réclamation dite de Boismare Coccavelle, est de 380,000 francs, et la notre suivante issue de sources autorisées nous dépeint la situation respective de la France et de St. Domingue:

"Suivant les termes du traité conclu en 1898 entre le représentant français à Haïti et le président Heureux, le gouvernement de St. Domingue s'était engagé à verser mensuellement une certaine somme sous forme d'indemnité, au consul de France, en reconnaissance de services rendus et pour réparer le tort causé à quelques familles de citoyens français qui avaient été assassinés A défaut d'exécution, le traité stipulait que la France aurait le droit de s'en prendre à la compagnie chargé de percevoir les revenus de l'île.

Depuis l'assassinat du président Heureux, l'indemnité n'a pas été payée, la France d'ailleurs jugeant à propros de ne pas trop forcer la note à la suite des troubles qui suivirent cette mort. Mais voilà que six mois se sont écoulés et le gouvernement de St. Domingue ne semble pas pressé de s'exécuter. Cette attitude dénote une mauvaise foi absolue et la France, agissant à la lettre du traité, a donné ordre à son consul de mettre un embargo sur les revenus de l'île.

"L'exécution de cet ordre a provoqué des troubles que le gouvernement de St. Domingue n'a pas essayé de réprimer, et la France et le Consulat ont été grossièrement insultés. Dès que le gouvernement français en fut avisé, un câblegramme ordonnait au commandant de l'escadre de l'Atlantique de se transporter, avec ses navires, en face de l'ile de St. Domingue."

Nouvelle Invention.

M. M. Marion and Marion, Solliciteurs de brevets and experts, edifice de la New York Life, Montréal, fournissent la liste suivante de brevets d'invention récemment accordés à leurs clients par le gouvernement canadien.

65,644—J. O. Hébert, Montréal P. Q. Jouet

65,643—Edgar McClatchey, Leamington, Ont. Appareil peur le séchage des fruits.

65,706—J. B. Payne, Granby, P. Q. Appareil pour maintenir en place les doubles châssis.

65,688—Wm and A. Smith, Baie du Fevro, P. Q. Appsreil de propulsion pour bicycle.

65,717—Wm. R. Hatton, Holland, Man. Perfectionnements aux voitures d'hiver.

65,715—Alf. Fiset, Montréal, P. Q. Bandage de roue de bicycle.

LE XXIEME SIECLE.

Dans ce siècle nouveau, le BAUME RHUMAL guérira encore chaque jour des milliers de rhumes. 11



Manitoba S. Eastern Ry.

HORAIRE—A partir du 16 Janvier 1900.

Mardi Vendredi.	Lundi Mer Jeudi Sam	STATION.	Tous les Jours.	Mardi. Mercredi.
	8 30	St. Boniface J.	17 15	25
	9 00	Lorette	16 25	22 23
	9 20	Dufresne	16 00	22 00
	10 00	St. Anne	15 50	21 40
	10 20	Steinback	15 25	21 20
	10 40	LaBroquerie	14 55	20 55
	11 45	Marchand	14 00	20 20
11 50		Sandilands		19 30
12 20		Woodbridge		19 00
13 10		Summit		18 15
13 50		Vassar		17 35
14 40		Sprague		16 45
15		Track End		16 30

Depart tous les jour. Winnipeg. Arrivé. 8 00 17 40 23 30

Avis de Demande de Divorce.

Avis est par les présentes donné que Catherine Cécilia Lyons. du village de Treherne, dans la province de Manitoba, femme mariée, fera application au Parlement du Canada, à la session prochaine, pour obtenir un bill de divorce d'avec son son mari, John P. Lyons, de la ville de Winnipeg, dans la province de Manitoba, bartender, pour adultère et désertion.

Daté en la ville de Winnipeg dans la province de Manitoba, le 12e jour d'Août A. D. 1899.

THOMAS L. METCALF, Solliciteur pour la Demanderesse

H. B. McGIVERIN, Agent à Ottawa pour le Solliciteur de la Demanderesse.

